

# COMMUNE DE BAIGTS DE BÉARN

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 30 MARS 2023

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
2023-08	Budget annexe multiple rural - Approbation compte de gestion 2022	Approuvée
2023-09	budget annexe multiple rural – Approbation compte administratif 2022	Approuvée
2023-10	budget annexe multiple rural – affectation des résultats 2022	Approuvée
2023-11	budget annexe multiple rural – fongibilité des crédits	Approuvée
2023-12	budget annexe multiple rural – budget prévisionnel 2023	Approuvée
2023-13	budget annexe maison des services – approbation compte de gestion 2022	Approuvée
2023-14	budget annexe maison des services – approbation compte administratif 2022	Approuvée
2023-15	budget annexe maison des services – affectation des résultats 2022	Approuvée
2023-16	budget annexe maison des services – fongibilité des crédits	Approuvée
2023-17	budget annexe maison des services – budget prévisionnel 2023	Approuvée
2023-18	budget principal commune – approbation compte de gestion 2022	Approuvée
2023-19	budget principal commune – approbation compte administratif 2022	Approuvée
2023-20	budget principal commune – affectation des résultats 2022	Approuvée

Liste publiée sur le site internet et liste affichée en mairie le 30 mars 2023 <sup>1</sup>

**Le Maire,**

**Guy PÉMARTIN**



<sup>1</sup> La liste des délibérations examinées par l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre et des syndicats de communes et syndicats mixtes fermés est adressée dans le délai d'un mois suivant chaque séance aux conseillers municipaux des communes membres de cet EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant. Ces dispositions s'appliquent également aux membres des organes délibérants d'un EPCI ou d'une commune membre d'un syndicat mixte qui ne sont pas membres de son comité syndical (art. L.5211-40-2 du CGCT).